PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 366

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 366 décrétant les tarifs applicables aux dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité

Adoption par le conseil : 17 septembre 2019

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 septembre 2019.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier